



Déclaration de la CGT Educ'Action 94 au CTSD du 29 janvier 2018

Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs,

La répartition ministérielle des moyens laisse présager une rentrée 2018 marquée par de nouvelles dégradations des conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves. Cette politique d'austérité est dans la droite ligne du comité action publique 2022 mis en œuvre par le gouvernement et qui a pour objectif principal de procéder à une réduction drastique des dépenses publiques, avec d'ores et déjà l'annonce de la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat.

Dans notre académie et d'après les documents du CTA du 16 Janvier 2018, le taux d'encadrement (H/E) est au plus bas. Il passe en effet sous la barre des 1,49 pour une augmentation prévue de 4 370 élèves.

Cette baisse se traduit dans notre département par une baisse du H/E hors IMP qui passe de **1,274** pour l'année 2017-2018 à **1,266** pour l'année 2018-2019.

En ce qui concerne la proposition de répartition pour les collèges et SEGPA du Val-de-Marne, nous souhaiterions faire quelques remarques. Au sujet des effectifs prévisionnels tout d'abord, en additionnant les effectifs prévisionnels de collège aux effectifs de SEGPA, nous arrivons à un total de 54 665 élèves. Pourriez-vous nous dire à quoi correspondent les 452 élèves manquants par rapport au chiffre annoncé en CTA de 55117 élèves.

Le nombre moyen d'élèves par division dans le département est de 25.1 . Cette moyenne ne reflète pas la réalité d'une grande disparité sur le département. Pour garantir l'égalité des collégiens au sein de l'académie, nous demandons à ce qu'il y ait a minima, comme dans le département de Seine-Saint-Denis, des repères pour le E/D de 26 élèves maximum par classe pour les établissements non classés et de 24 élèves maximum par classe en éducation prioritaire. Nous avons noté que les effectifs prévisionnels portaient déjà les effectifs à 28 voire 30 élèves par classe dans les établissements non-classés. Le nombre d'élèves par classe est un élément déterminant des conditions d'enseignement et d'éducation des élèves et il l'est encore davantage en éducation prioritaire. Or, certains établissements classés comme le collège Lucie Aubrac de Champigny-sur-marne, le collège Henri Wallon d'Ivry-sur-seine et le collège Émile Zola de Choisy-le-Roi auront des effectifs de 25 voire 26 élèves par classes sur certains niveaux.

Concernant les effectifs et puisque les élèves de 6ème SEGPA sont désormais inclus dans les classes banales dans certaines disciplines, nous considérons que les élèves de 6ème SEGPA devraient être comptés dans les classes banales de 6ème afin de préparer un accueil dans de bonnes conditions. Ainsi, nous souhaitons attirer votre attention sur les effectifs prévus en 6ème dans les établissements suivants : Le

collège September à Arcueil accueillera 25,6 élèves par classe de 6ème, Le collège Molière de Chennevières 28, le collège Vallès de Choisy 29,3, le collège Staël de Maisons-Alfort 30. Les établissements classés ne sont pas épargnés : Le collège Chevreul de l'Hay les roses recevra 25, 26 élèves par classes. L'inclusion des élèves de SEGPA fera monter les effectifs à 27 voire 28 élèves par classe.

Mais l'inégalité est encore plus flagrante lorsque l'on examine le nombre d'heures par élève. Nous ne comprenons pas que le collège Decroly de Saint-Mandé qui a le meilleur H/E du département soit mieux doté que les établissements REP+. De plus, sur 36 établissements classés et malgré une augmentation du H/E moyen de ces établissements par rapport à l'année dernière, 14 établissements soit un tiers, ont un H/E inférieur au H/E moyen de l'ensemble des établissements. Ceci va à l'encontre de l'article 1 du Code de l'éducation.

Une politique d'éducation prioritaire consisterait à donner des moyens importants aux établissements classés REP et politique de la ville.

En ce qui concerne les IMP qui relèvent de l'indemnité, nous pensons qu'elles ne devraient pas être prises en compte dans la dotation globale, car elles ne relèvent pas du face à face pédagogique. Cela fausse les calculs et permet d'augmenter artificiellement les dotations.

Le choix d'attribuer par ailleurs un volume correspondant à plus de 215,6 équivalents temps plein en HSA (soit 10 de plus que l'an dernier) ne peut qu'être contesté par la CGT Educ'Action qui appellera les enseignants à refuser ces heures supplémentaires afin de permettre la création d'emplois dans le département.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre la proposition de répartition de la dotation.

Nous aimerions conclure par quelques questions plus larges et remarques :

Concernant les documents tout d'abord, les heures statutaires n'apparaissent pas. Nous souhaiterions pouvoir disposer des précisions suivantes : la pondération REP+, les heures statutaires pour chaque établissement.

Nous ne distinguons pas non plus les heures allouées aux différents dispositifs (ULIS, UPE2A, CHA...).

Enfin, nous souhaiterions savoir où en est la situation du collège Saint-Exupéry de Vincennes ? Quelles sont les solutions envisagées sur le long terme ? De même Lycée Brassens de Villeneuve-le-roi a été évacué pour cause d'amiante : qu'en est-il du collège faisant parti du même groupe scolaire ?